



13 07 2023
PRÉF 17

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Délibération CS 2023-03-09 - Suivi topographique et analyse de la digue Ouest côté Curé

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron), Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023.
Présents : 6	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 6	

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

Le Président rappelle que des travaux de confortement de la digue de premier rang Ouest Charron / Esnandes ont été réalisés en urgence en 2021 par le Département de la Charente-Maritime.

Les travaux ont consisté à conforter et à rehausser la digue de protection sur un linéaire cumulé de 1718 mètres. L'objectif des travaux était de redonner une assise à l'ouvrage afin de lui restituer son profil originel au regard de l'objectif de protection recherché.

A la suite de ces travaux, des tassements ont été constatés le long du chenal du Curé.

13 07 2003

Aussi, il avait été proposé que ce tronçon d'ouvrage puisse être doté d'un système de capteurs qui seraient posés au niveau du sous-sol et qui permettraient de voir le comportement du sol en dessous de l'ouvrage et également à l'intérieur avec tous les matériaux qui ont été ramenés.

Dans le cadre de ses missions techniques, l'UNIMA est amené à intervenir pour le compte du SILEC sur ses ouvrages de protection pour des missions nécessaires.

Le devis d'étude, accompagné de sa convention spécifique d'intervention, concerne la réalisation du **suivi topographique et analyse de la digue ouest – chenal du Curé**.

Le montant de la prestation proposée par l'UNIMA est évalué à **9 300,00 €**

Cette première phase d'études permettra d'analyser ces tassements et de mettre en place des actions préventives ou curatives. Les autres phases seront chiffrées à la suite des conclusions de cette phase.

Un suivi topographique précis de la crête de la digue sera réalisé mensuellement par l'UNIMA. Des bornes de géomètre seront posées et les résultats seront transmis à Koméa (bureau de géotechnique) pour analyse.

En parallèle, une synthèse des données existantes sera réalisée afin de mettre en avant les problématiques, vérifier les hypothèses et définir les moyens instrumentaux pour suivre les désordres identifiés.

La durée de cette phase est de 1 an maximum suivant les résultats de l'analyse des données topographiques. Cette phase mènera à une note d'analyse, une définition de la position exacte et du nombre de plots instrumentaux si cela s'avère nécessaire, ainsi qu'un protocole de suivi.

Le Président indique que, dans le cadre de la convention Fesneau liant le SILEC et le département de la Charente-Maritime, le Département s'est engagé à participer au financement des travaux d'entretien sur cet ouvrage pour une période de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- valide le montant du devis d'étude évalué à 9 300 €,
- autorise le Président à signer le devis d'étude,
- autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'UNIMA,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Didier ROBLIN

